

## STRATEGIE INTERNATIONALE ET ERASMUS+



L'ESITC de Metz participe depuis 2017 au programme ERASMUS +.

Les subventions d'ERASMUS + sont utilisées pour financer les mobilités académiques, les mobilités de stage et les mobilités des enseignants et de l'équipe administrative.

L'ESITC de Metz met tout en place pour garantir l'égalité des chances et l'égalité d'accès à une ou plusieurs mobilités internationales pour tous les élèves et apprentis et pour éveiller leur intérêt pour les enjeux écologiques, la transformation numérique et les valeurs démocratiques de l'Europe.

Le budget ERASMUS+ varie d'année en année et est lié à un nombre de mobilités accordées par l'agence ERASMUS+ France.

Pour les mobilités de l'année scolaire 2024/2025 nous disposons d'un budget de 34 225 €.

Pour les mobilités de l'année scolaire 2025/2026 nous disposons d'un budget de 57 550 €.

La bourse ERASMUS+ permet aux étudiants, aux enseignants et au personnel administratif de l'ESITC de Metz de cofinancer leurs mobilités académiques (exclusivement au sein des universités partenaires mentionnées ci-dessous), ainsi que leurs stages en Europe ou à l'international.

### **Mobilité académique :**

Dans le cadre d'ERASMUS+, l'ESITC de Metz a signé des accords avec les Universités suivantes :

- [Allemagne](#) : HTW de Karlsruhe
- [Allemagne](#) : Jade Hochschule, Wilhelmshaven, Oldenburg, Emsfleth
- [Bulgarie](#) : University of Architecture, Civil Engineering and Geodesy, Sofia
- [Croatie](#) : University of Rijeka
- [Espagne](#) : Université de Grenade
- [Pologne](#) : University of Technology de Szczecin
- [Portugal](#) : Instituto Politécnico de Leiria
- [République Tchèque](#) : University of Technology de Brno
- [Turquie](#) : EGE University Izmir

### **Mobilité de stages :**

#### **Attention :**

Pour bénéficier d'une bourse ERASMUS+ pour un stage dans un pays frontalier de la Région Grand Est, les étudiants doivent impérativement souscrire un contrat de location de logement sur place. En revanche, les stagiaires effectuant des trajets quotidiens entre la France et un pays frontalier ne sont pas éligibles à la bourse ERASMUS+.

**Les taux de subvention pour les mobilités par groupe en 2025/2026 pour une mobilité longue (de 2 à 12 mois) sont les suivants :**

[Allocation de base](#) : Entre 225 € et 606 € / mois en fonction du pays de destination + un forfait de voyage (le forfait est plus élevé en cas d'utilisation de moyens de transport écologiques).

[Mobilité de stage](#) : un forfait de 150 € / mois s'ajoute à l'allocation de base.

[Complément inclusion](#) : un forfait de 250 € / mois s'ajoute à l'allocation de base et éventuellement à l'allocation de stage.

Le forfait inclusion s'applique aux élèves suivants : en situation de handicap ou souffrant d'une affection de longue durée, aux boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux - échelons 6 et 7 et aux élèves appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 €

[Les destinations internationales \(hors Europe\)](#) : 700 € / mois

**Les apprentis** peuvent participer au programme ERASMUS+. Mais, étant salariés d'une entreprise ils ne perçoivent pas de bourse ERASMUS+ pour une mobilité académique dans une université partenaire (ils perçoivent leur salaire pendant leur séjour). Cependant, les apprentis peuvent bénéficier de l'aide de leur OPCO pour financer leur période internationale obligatoire en quatrième année. En cas de mise en veille du contrat pendant la période internationale, l'accès à la bourse ERASMUS + est possible selon le choix du pays et le budget.

**Les élèves** peuvent candidater pour obtenir la bourse « Aide à la mobilité internationale des étudiants » de la Région Grand Est, s'ils remplissent les conditions.

## LA STRATEGIE POUR UNE MOBILITE INTERNATIONALE

La mobilité internationale fait partie intégrante des études au sein de l'ESITC de Metz.

Les **élèves** doivent valider une mobilité internationale d'au moins 16 semaines sous forme de stage ou sous forme de semestre académique. Les élèves qui le souhaitent peuvent effectuer plusieurs stages à l'étranger et en plus effectuer leur semestre 9 (ou 9 et 10) à l'étranger.

Les **apprentis** accomplissent obligatoirement en 4<sup>ème</sup> année une période de 3 mois à l'étranger, soit dans une filiale de leur entreprise, soit dans une autre entreprise, après une mise en veille de leur contrat d'apprentissage et en accord avec leur entreprise et le CFA. Ils ont également la possibilité (si leur entreprise donne son accord) d'étudier en semestre 9 dans une université en Europe ou à l'international.

### Les atouts de l'école :

- Sa position géographique à proximité de 4 pays étrangers
- La forte internationalisation du BTP français
- L'embauche des diplômés à l'étranger

La stratégie de l'école est d'augmenter le nombre de partenariats avec des universités européennes et internationales avec pour finalités de :

- Favoriser la mobilité sortante des élèves/apprentis
- Favoriser les échanges d'enseignants et de l'équipe administrative
- Augmenter la mobilité entrante

L'école envisage aussi d'élargir son réseau international d'entreprises qui peuvent accepter les élèves et apprentis de l'ESITC de Metz pour des stages à l'étranger.

Au sein de la Direction de l'école, la responsable des relations internationales a en charge la mise en œuvre de la stratégie. Ensemble, avec le directeur adjoint et le responsable pédagogique, elle valide les programmes d'études.

**Comment candidater pour un séjour académique en semestre 9 ou semestre 9 et 10 ?** L'autorisation est donnée sur la base :

- Des résultats scolaires antérieurs des élèves / apprentis
- De son niveau dans la langue du pays considéré
- Du projet professionnel des élèves / apprentis
- D'une lettre de motivation (suivie éventuellement d'un entretien)
- De son implication dans la vie associative de l'école
- De l'obtention préalable d'un niveau TOEIC de 785 au minimum
- De l'accord de l'entreprise pour les apprentis

L'ESITC de Metz met à disposition des élèves / apprentis les moyens pour obtenir le niveau de TOEIC exigé.

La validation de la mobilité internationale appartient à l'établissement d'accueil. L'obtention d'au moins 30 ECTS est obligatoire pour la validation du semestre à l'étranger, sinon l'élève ou l'apprenti sera contraint de redoubler le semestre au sein de l'ESITC de Metz pour obtenir son diplôme.

**Les destinations** pour une mobilité internationale académique proposées par l'ESITC Metz se trouvent :

- En Europe dans le cadre d'ERASMUS+ (voir page précédente)
- Au Vietnam: University of Civil Engineering de HANOI (HUCE)
- Au Canada : Université de SHERBROOKE
- En Corée du Sud : Université de HANYANG via l'organisme Asia Exchange & Beyond Abroad
- En Malaisie : Université de KUALA LUMPUR via l'organisme Asia Exchange & Beyond Abroad
- En Australie, Malaisie, USA ... via l'organisme Studies UP